

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 29 NOVEMBRE à 18 heures 30,  
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23  
NOVEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle  
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame  
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marie-Josée HENRARD (à partir de 19 h 15) - Mme Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à 18 h 41) - Mme Laure FAUDEMER - M. Bruno JANOT - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES -

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE (à partir de 19 h 15 - absente pour le vote de la délibération n°14)

Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 18 h 41 - présente pour le vote de la commission n°5 Délibération n° 1)

Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Bruno CASSEN

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES HALLES DE DAX ET D'AMENAGEMENT URBAIN DES ABORDS : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY**

Par délibération n° 2 en date du 27 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le programme de restructuration des Halles et d'aménagement urbain des abords ainsi que notamment, en vue du concours de maîtrise d'œuvre, la constitution d'un jury.

Pour mémoire, conformément aux dispositions de l'article 89 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ce jury est composé :

- des membres élus de la commission d'appel d'offres (CAO), soit le maire (Président du jury) et 5 élus

- d'un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours, soit 3 personnes extérieures, désignées ultérieurement par arrêté du Maire comme suit : deux sur proposition du Conseil Régional d'Aquitaine de l'Ordre des Architectes représenté par l'association Architecture et Commande Publique (ACP) ; une sur proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Landes.

L'ensemble de ces membres ayant voix délibérative.

Des membres à voix consultative ont également été désignés :

- Elisabeth BONJEAN, alors 1ère adjointe, en charge de l'intercommunalité, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du thermalisme
- André DROUIN, alors 4ème adjoint, en charge du budget, des finances et des marchés publics
- Axelle VERDIERE-BARGAOUI, alors conseillère municipale déléguée au commerce, à l'artisanat et au tourisme
- l'Architecte des Bâtiments de France
- un représentant de l'association des commerçants des Halles.

Compte tenu de la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 7 novembre courant portant élection du Maire et des adjoints, il est proposé de remplacer la liste des membres à voix consultative comme suit :

- André DROUIN, 3ème adjoint, en charge du budget, des finances et de la commande publique
- Axelle VERDIERE-BARGAOUI, 10ème adjoint, en charge du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du thermalisme
- l'Architecte des Bâtiments de France
- un représentant de l'association des commerçants des Halles.

**SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ABROGE partiellement la délibération n° 2 en date du 27 octobre 2016 uniquement en ce qui concerne la liste des membres à voix consultative constituant le jury de concours de maîtrise d'œuvre,

APPROUVE la liste suivante des membres à voix consultative constituant le jury de concours de maîtrise d'œuvre :

- André DROUIN, 3ème adjoint, en charge du budget, des finances et de la commande publique
- Axelle VERDIERE-BARGAOUI, 10ème adjoint, en charge du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du thermalisme
- l'Architecte des Bâtiments de France
- un représentant de l'association des commerçants des Halles.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20161129-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 01 Décembre 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».